

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [4]

Rubrik: D'un canton à l'autre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Vaud

Reflets de la 48^e Journée des Femmes vaudoises

La 48^e Journée des Femmes vaudoises s'est déroulée comme d'habitude à Lausanne. Son thème, « Enfants de chez nous, enfants d'ailleurs » s'inscrivait parfaitement dans la ligne de l'année 1979, sacrée année internationale de l'enfance. Cette journée, mise sur pied par le Centre de liaison des associations féminines vaudoises, présidé par Mme Jacqueline Vouga, a été préparée avec la collaboration des Mères chefs de famille et des Unions chrétiennes féminines. Tandis que le Conseiller d'Etat, M. Blanc, apportait le message du gouvernement cantonal et Mme Françoise Champoud, de l'Alliance de sociétés féminines suisses, le salut des quelque 300 000 femmes membres des nombreuses associations du pays, Mme Odette Masson, médecin au Service médico-pédagogique vaudois, et Sylviane Wehrli, avocate stagiaire à Lausanne, présentaient des exposés dont l'intérêt stimula la discussion avec les participantes.

Les statistiques nous apprennent, dit Mme Masson, qu'il existe environ 6000 mères chefs de famille dans le canton, plus nombreuses en milieu urbain. Les veuves, divorcées, mères célibataires, sont confrontées à de nombreux problèmes, matériels et moraux : travail à l'extérieur, manque de disponibilité pour répondre aux besoins affectifs, psychologiques et intellectuels des enfants dont elles ont la responsabilité, etc., etc. Pour la femme chef de famille, il conviendrait de reconstruire les horaires de travail et le travail à temps partiel, des réfectoires devraient être prévus en plus grand nombre dans nos écoles, des possibilités de placement d'enfants en âge de préscolarité créées, car le multidéplacement du petit enfant est néfaste à son développement harmonieux. Et nombreux, trop nombreux sont les enfants de notre canton vivant avec un seul parent ! Dans l'ouest lausannois, ne recense-t-on pas 17 % des enfants de 4 à 15 ans vivant seuls avec leur mère (parfois leur père) ? Alors pensons à eux, à leur avenir qui est aussi le nôtre.

Quant à Sylviane Wehrli, elle aborda les différents aspects juridiques du divorce, tout en soulignant que de nombreux divorces pourraient être évités si les partenaires en crise n'attendaient pas de vivre des tensions nerveuses insupportables pour prendre des décisions sans appel.

La séparation provisoire paraît être un temps de réflexion salutaire, permettant d'heureux retours en arrière, de bénéfiques prises de conscience. Mais un divorce peut également être réussi, même s'il découle d'une nécessité. Il peut être une expérience de vie profitable pour toute une famille, à condition que les parents veillent par leur attitude à ne pas trop traumatiser les enfants nés de leur union (liquider les hargnes stériles, s'arranger de manière souple pour les droits de visite, réorganiser une vie permettant de retrouver une sécurité, etc.). Ne pas oublier non plus qu'il faut une cause valable pour divorcer et que l'enfant ne doit être en aucun cas un enjeu.

L'après-midi, Mme Francine Paschoud présenta l'œuvre de l'UNICEF à travers le monde et M. et Mme Calame, de « Pain pour le prochain, action de carême », un film sur le condition et la scolarisation des enfants de milieux ruraux en Haïti.

M. K.

Une motion pour l'égalité

France-Line Matile, députée, vient de demander, par voie de motion, la modification des articles 37 ss et 50 LCP (Loi sur la caisse de pensions de l'Etat de Vaud) de manière à ce que les « droits des survivants d'un fonctionnaire homme ou femme soient les mêmes ». En effet, les fonctionnaires des 2 sexes paient les mêmes cotisations. L'égalité de traitement voudrait donc qu'ils aient droit aux mêmes prestations ; or, ce n'est pas le cas : la veuve d'un assuré touche une pension, alors que le veuf d'une assurée n'en touche pas (sauf cas tout à fait exceptionnel). Il y a là double discrimination : à l'égard des femmes fonctionnaires dont les cotisations paraissent avoir moins de valeur que celles de leurs collègues ; à l'égard des époux survivants de fonctionnaires femmes, qui sont moins bien traités que les veuves.

Une deuxième femme syndic dans le canton

On nous signale qu'à Thierrens, c'est une femme qui mène les affaires de la commune : Nadia Chevalley, à qui nous disons félicitations et voeux.

Ouverture du Centre Femmes étrangères/Femmes suisses

Ouvert depuis quelques semaines, inauguré le 7 mars, il se trouve **15, rue Beauséjour, 1003 Lausanne**, dans un local des « Mères-chefs de famille lausannoises ».

L'Association « Femmes étrangères/Femmes suisses » qui s'est créée à la suite des journées organisées par le Centre de liaison des associations féminines vaudoises, en janvier et septembre 1978, est présidée par Mme Judith Palagi.

Le Centre se veut un lieu ouvert, de rencontre et de contact, où femmes étrangères pourront s'adresser en toute liberté ; elles pourront exposer leurs problèmes à une compatriote. Une permanence pour les **Italiennes** est ouverte tous les **mardis** de 14 à 18 heures pour les **Espagnoles**, les **jeudis** de 15 à 18 heures. Pour les étrangères qui parlent une autre langue : il suffit de téléphoner au Centre, 23 7787, pour prendre un rendez-vous ; une compatriote sera trouvée pour le jour du rendez-vous.

Les objectifs du Centre : donner la parole aux femmes étrangères, leur permettre de mieux s'intégrer dans notre pays, les aider à résoudre leurs problèmes face à la vie scolaire de leurs enfants, face à la vie urbaine (une bonne partie d'entre elles viennent de la campagne), face à leur santé physique et psychique (beaucoup souffrent de maux psychosomatiques dus à leur isolement).

Le Centre reçoit avec reconnaissance des dons, au **CCP 10-6104**. On peut devenir « membre individuel » pour la modeste cotisation de Fr. 10.— ou « membre collectif » pour la cotisation de Fr. 35.—. **Simone Chapuis**

Neuchâtel

Au Centre de Liaison, ça bouge !

L'assemblée générale du Centre de Liaison a réuni une trentaine de personnes, membres individuels ou représentantes d'organisations affiliées. Elles ont été informées, par le rapport de la présidente, Mme Denyse Ramseyer, des activités variées du Centre durant l'année 1978. Bilan en tout point positif, bien que certains objectifs aient été mis en suspens, l'essentiel du temps et des préoccupations du Comité ayant été absorbés ces derniers mois par les préparatifs de la réception prochaine, à Neuchâtel, de l'assemblée générale de l'Alliance de sociétés féminines suisses et par la mise en marche de groupes pour l'étude du Projet de nouvelle Constitution, à partir d'un questionnaire élaboré par le Centre — en l'occurrence sa Commission juridique et économique nommée l'an dernier. Ces groupes, créés dans les diverses régions du canton, sont invités à répondre par écrit, jusqu'en avril, aux questions posées, pour laisser ainsi au comité du Centre le temps de rédiger, à l'intention des autorités et dans le délai imposé, un condensé des critiques, desiderata, suggestions, etc. des divers groupes.

Les effectifs du Centre en membres individuels sont restés stables. En revanche, il a enregistré la démission d'une organisation membre, les Amies de la Jeune Fille de Neuchâtel, qui s'est dissoute.

Sa collaboration avec les Vaudoises a amené le Centre à engager un dialogue avec des femmes étrangères qui a débouché sur une intéressante rencontre à Lausanne d'où est née une collaboration femmes étrangères/femmes suisses.

Un groupe de travail auquel ont participé deux membres du comité avait été désigné par le Conseil d'Etat pour élaborer un avant-projet de loi cantonale sur le recouvrement des pensions alimentaires, avant-projet qui est à l'origine de la présente loi cantonale adoptée par le Grand Conseil. Le nouveau droit fédéral de filiation permet ici une procédure simplifiée, notamment pour éviter les frais inhérents aux poursuites.

Le Centre a été consulté par le Conseil d'Etat au sujet de l'initiative pour l'égalité des droits hommes et femmes, à propos de l'horaire CFF et de l'abaissement du taux d'alcoolémie chez les automobilistes — domaines qui tous touchent aux aspects les plus divers de notre vie quotidienne.

Dans son rapport, la présidente a souligné les résultats satisfaisants des Groupes ORPER que nous avons déjà eu l'occasion de relater dans **FEMMES SUISSES**.

L'enquête lancée par questionnaire pour le dépistage du cancer du sein et du cancer de l'utérus a révélé la nécessité d'informer mieux les femmes sur les moyens de déceler ce mal avant qu'il ne soit trop tard. Le cours donné à la Maternité de Neuchâtel par une infirmière ne tient pas lieu de centre de dépistage. Il ne touche que les femmes qui y sont hospitalisées, à titre d'information et d'initiation à la discipline recommandée. Mme Anynia Ketterer, initiatrice de cette action, a rédigé un long

questionnaire envoyé par milliers d'exemplaires à des adresses privées, dont un bon nombre sont déjà rentrés.

Le succès des consultations juridiques données par Me Claudine Gabus a insufflé à l'Ordre des Avocats l'idée d'ouvrir une permanence juridique pour hommes et femmes. (Comme quoi l'initiative féminine peut être aussi profitable aux hommes !)

La situation financière du Centre est saine. L'exercice 1978 boucle avec un bénéfice de Fr. 800.—.

Après avoir adopté les rapports avec remerciements, l'assemblée a nommé par acclamations au comité Mme Duckert qui remplace une démissionnaire pour raison de santé, puis elle a entendu avec beaucoup d'intérêt l'exposé de Mme Josiane Petitpierre, paysanne diplômée, sur « la condition et la formation de la paysanne ».

La vie et le travail de la paysanne de chez nous se sont fondamentalement modifiés au cours des dernières décennies. Attachée principalement qu'elle était aux soins du petit bétail, aux travaux des cultures potagères, aux occupations ménagères souvent très absorbantes, la modernisation et le perfectionnement technique des appareils ménagers et agricoles l'ont en partie libérée de besognes souvent fastidieuses et ont fait d'elle la collaboratrice de son mari, le paysan, dans l'organisation et la gestion du domaine. Cette promotion — car c'en est une — a fait d'elle une agrotechnicienne qui ne peut assumer ses responsabilités que si elle y est dûment initiée. Assurer la conservation des produits de la terre et leur écoulement, le fonctionnement correct de l'exploitation, l'agencement des travaux au fil des saisons, la tenue de la comptabilité en même temps que conduire le tracteur et remplir ses devoirs ménagers et familiaux, ce sont autant de tâches qui incombent à la paysanne d'aujourd'hui.

L'Union des Paysannes neuchâteloises (UPN), association d'entraide et de soutien, est présente, par ses groupes, dans chaque district du canton. Financièrement elle vit de ses cotisations et du produit de ses soirées folkloriques fort goûtées de la population. Elle organise des cours de comptabilité ouverts aussi aux milieux non-paysans, veille au maintien des traditions rurales (recettes de cuisine, costumes folkloriques, etc.), dispose d'une page dans l'hebdomadaire TERRE ROMANDE.

Le titre de paysanne diplômée n'est octroyé que depuis quinze ans aux paysannes qui subissent les épreuves avec succès après une formation professionnelle de trois ans.

Chaque année une quinzaine environ de personnes se présentent aux examens finals. L'apprentissage est centré sur les cours d'écoles ménagères et la comptabilité. L'économie rurale est enseignée plus spécialement la troisième année, récemment instituée. Le diplôme équivalent à une maîtrise fédérale tout en n'étant pas reconnu comme tel. Des subventions ne sont accordées par le canton pour ces études, dont les frais d'écolage se montent à Fr. 600. — sans compter les nombreux frais annexes, que si le nombre de 15 à 20 élèves est assuré par année. Le titre de paysanne diplômée autorise la titulaire à enseigner le métier. Quant à l'Ecole cantonale d'agriculture, elle est aussi ouverte au sexe féminin, mais le diplôme qu'elle délivre est d'un tout autre ordre. Quelques paysannes sont en possession des deux diplômes.

Sans avoir passé sous silence les difficultés et le dur labeur des gens de la campagne, Mme Petitpierre a dégagé du tableau qu'elle a tracé un visage de paysanne souriante, inti-

mement liée au sol, aux bêtes, à la nature où s'étend son champ d'action infiniment enrichissant et bienfaisant, à condition qu'elle sache l'apprécier et y mette son cœur en même temps que son dévouement et sa volonté.

Jenny Humbert-Droz

Valais

« Lorsque l'enfant paraît... » ... Gabrielle se retire

Elle qui fut, rose au poing et sourire aux lèvres, la première en Valais à se porter en liste et enlever un siège. Elle qui fut notre ori-flamme.

Mme Nanchen renonce à se porter candidate aux prochaines élections des Chambres fédérales (novembre 1979). Que sonne le glas !

Figure de proue du parti socialiste valaisan à qui elle a insufflé un nouvel élan.

Image-modèle de la parlementaire active, aux interventions solidement étayées et soutenues avec talent.

Et, sollicitée par la presse, la radio, la télévision, incisive et lucide, vibrant porte-parole.

Les causes que Gabrielle Nanchen a défendues, en toute connaissance, avec conviction et ténacité, ont été entendues.

C'était, chaque fois démontrée, l'éclatante preuve que la femme — si elle en a la volonté et prend les moyens de s'organiser en conséquence — peut participer à la vie publique et la marquer de son influence. Elle fut aussi notre alibi.

Durant deux périodes, la conseillère nationale socialiste a concilié charges familiales et engagement politique. Assumant pleinement son rôle de mère auprès de ses deux enfants et ses fonctions au service du parti et du Parlement.

Une troisième naissance a rompu le délicat équilibre. En pleine carrière, en plein essor, Gabrielle Nanchen décide de passer la main pour demeurer au chevet de son nouveau-né.

Plutôt que de gémir, pauvres orphelines abandonnées, secouons notre torpeur et prenons, en conscience, nos responsabilités.

Pierrette Micheloud Grand Prix des Pharaons 1979

Nul n'est poète en son pays... et Pierrette Micheloud s'est exilée à Paris pour se vouer — comme une nonne entre en religion — à la poésie.

Et, de poème en recueil, s'exprime, angoissée et fervente, cette voix que les siens — son pays et ses pairs — ont bientôt reconnue. En 1965, le Prix Schiller et le Grand Prix Rhodanien de la Littérature couronnent « Valais de Cœur » ; « Tant qu'ira le Vent » reçoit, l'année suivante, le Prix Edgar Poe ; et « Tout un Jour, Toute une Nuit » (1978) les Prix Arcon de l'Académie Française et Robert Hennequin de la Société des Gens de Lettres.

A l'occasion de l'attribution, ce printemps, du Grand Prix des Pharaons, « La Voix des Poètes » consacre un numéro spécial à la poésie valaisanne.

Henriette Grindat, photographe, a fixé l'interrogation de ces yeux clairs et pénétrants, ce regard qui vous scrute tout en poursuivant sa méditation intérieure. Et chacun, ami, poète ou critique, offre son image de la femme, son approche de l'œuvre.

Car Pierrette Micheloud ne se livre pas au premier lecteur venu. En solitaire elle poursuit sa « recherche du chemin de vivre ». Et son chant poétique, nourri des sévès de l'enfance, meurtri d'une béante blessure, écarte les ombres pour que percent les lueurs de l'aube et de l'espoir.

Dans ce nouvel « âge du fer » qui broie l'humain et le spirituel, femme elle créa la vie, et poète le verbe :

P Perdre tout pour gagner une étoile

I Inciter le jour à éclater

E Enfreindre la punition mortelle

R Résoudre l'absolu par le feu

R Remonter le fleuve à contre-fLOT

E Elire déesse la clarté

T Torturer de lumière les masques

T Tendre un fil de chanvre sur l'abîme

E Etre vivante jusqu'à la pierre.

(Tant qu'ira le Vent)

Françoise Bruttin

Fribourg

Initiative pour une protection efficace de la maternité

Un comité de soutien est né à Fribourg

La protection de la maternité a préoccupé de tout temps les organisations féminines et groupements politiques. Ainsi en 1864, le canton de Glaris était le premier Etat européen à prescrire une interdiction de travailler avant et après la naissance. S'inspirant de cet exemple, chacun tenta d'imposer ses revendications sans toutefois y apporter de grands bouleversements.

En octobre dernier, on s'en souvint, une initiative populaire, « pour une protection efficace de la maternité » était lancée à Berne par diverses organisations féminines de gauche et d'extrême gauche. Un comité de soutien à cette initiative s'est créée à Fribourg. Il tenait dernièrement, une conférence de presse, au cours de laquelle, il présenta l'initiative et démontra comment il compte sensibiliser la population et l'associer à son action.

A caractère progressiste, cette initiative demande que soit instituée une assurance maternité obligatoire et générale garantissant la couverture intégrale des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers ; un congé parental de 9 mois au minimum, faisant suite au congé de maternité, avec une garantie du versement intégral du revenu familial. L'initiative demande aussi une protection étendue contre le licenciement pour toute la durée de la grossesse, du congé de maternité et du congé parental.

C'est l'OFRA, l'Organisation pour la cause de la femme qui décida de lancer une initiative populaire fédérale. Sur le plan fribourgeois, le comité de soutien a sollicité l'appui et la collaboration de diverses associations féminines, partis politiques, syndicats. Seuls le Parti socialiste, le Mouvement de libération des femmes, l'Organisation communiste suisse, le Groupe femmes, la Ligue marxiste révolutionnaire, la section fribourgeoise de la VPOD, ainsi que quelques personnes à titre individuel ont adhéré au comité. Le Mouvement populaire des familles, l'Association des droits de la femme de Fribourg et de Sarine-Campagne soutiennent également l'initiative. Quant au Cartel syndical cantonal et à la FCTA ils participent financièrement. Par sa campagne d'information, le comité fribourgeois entend aussi s'attaquer à des problèmes soulevés par la question de la mater-

nité tels que les infrastructures sociales, la sécurité sociale, la contraception, l'avortement. Le comité de soutien va organiser des débats publics, des assemblées d'information à travers le canton. Quant à la récolte des signatures, le comité avoue recevoir un accueil favorable de la part de la population. Pour lui, cette initiative répond à un besoin. Elle va enfin permettre aux femmes de choisir librement si « elles veulent ou non des enfants et à quel moment elles désirent un enfant ».

Anne Dousse

Jura

Le bureau de la condition féminine a sa responsable

Grande « première » suisse : un bureau de la condition féminine (BCF) à l'échelle cantonale et, tout récemment, la nomination de celle qui le dirigera, Mlle Marie-Josèphe Lachat, 24 ans, licenciée en sciences sociales.

Le bureau en question est rattaché au Département de justice et de l'intérieur ; les rapports qu'il entretiendra avec tous les départements doivent encore être définis. Il faudra donc voir ultérieurement comment s'articulera le travail du BCF et celui des commissions permanentes.

Quelle formation demandaient les protagonistes à la responsable du BCF ? Un diplôme universitaire et puis... on ne savait trop, les modèles helvétiques étant inexistant pour ce poste où il faudra tout inventer, tout créer, peut-être tout apprendre. Pour sa part, Mlle Lachat a fait des stages pratiques lors de ses études dans diverses institutions. En 1978, elle a été l'hôte du ministère français de la condition féminine durant cinq semaines. Elle s'est renseignée en assistant aux réunions de cabinet et aux entretiens de Mme Pelletier, ministre.

Reste à appréhender les réalités jurassiennes au féminin afin de répondre aux vœux de la Constitution : améliorer la condition féminine, favoriser l'accès de la femme à tous les degrés de responsabilité, éliminer les discriminations dont elle peut faire l'objet. Mlle Lachat est bien consciente que la réalisation de ce vaste programme n'ira pas sans peine, aussi préconise-t-elle la participation des Jurassiennes. « Le BCF sera ce que les femmes jurassiennes veulent, dit-elle. »

Vraisemblablement, on commencera par lancer une enquête auprès des femmes et des associations féminines. Il faudra considérer les résultats de l'enquête comme un premier révélateur des besoins et des aspirations. Pour notre part, nous souhaiterions que les femmes expriment aussi des propositions concrètes ; ces dernières seraient un début de prise en charge par soi-même, un commencement de recherche et de collaboration. Dans ce sens, le BCF serait un instrument dont il faut apprendre à se servir et non une panacée du style bureau de placement et de dépannage.

Un des objectifs de Mlle Lachat est la revvalorisation du travail ménager et la promotion de la liberté de choix pour les femmes qui veulent ou non travailler à l'extérieur, le tout chapeauté par la notion d'égalité entre les sexes. Mais il est encore trop tôt pour tirer des plans sur la comète. Attendons que le BCF fonctionne. Pour l'heure, la responsable éprouve un sentiment de confiance mêlé de crainte. Confiance parce qu'elle espère beaucoup des femmes qui ont lutté avec dynamisme pour créer leur canton.

A.-M. S.

Genève

Au Centre de liaison des associations féminines genevoises

C'était le 26 mars, l'assemblée générale des présidentes d'association, sous la présidence de Mme Chambordon.

Ordre du jour chargé, puisque des rapports d'activité furent exposés par la présidente du comité du centre de liaison, la commission juridique, l'association des Vernets d'Arve, les groupes ORPER et le comité de l'Aide aux Mères.

Enfin, les sujets d'actualité de l'initiative en faveur de l'assurance-maternité et du mouvement des femmes pour la paix furent exposés avec leurs nouveaux développements.

A l'unanimité, deux nouveaux membres du comité ont été élus : Mme Tullia Egger, présidente de l'Union des Amies de la Jeune Fille de Genève, et Mme Myriam Mayenfisch, présidente de l'association des mères chefs de famille de Genève.

BvdW

Femmes pour la Paix

Mercredi 9 mai, 20 h. 30, Uni II à Genève, débat public sur le thème « La Paix dans le Monde ». M. Roy Preiswerk, Directeur de l'Institut Universitaire du Développement, parlera du « Surarmement et sous-développement », et M. Alexandre Hay, Président du CICR, parlera de « Comment pouvons-nous contribuer à la paix ! ».

Cours d'expression orale

Inaugurant leur nouveau local, l'Union des Femmes de Genève et l'Association Genevoise pour les Droits de la Femme, organisent un **cours d'expression orale** (par Mme Joye, de Fribourg) qui aura lieu chaque vendredi du 27 avril au 1^{er} juin 1979, de 20 à 22 heures au local, 20 av. G. Motta, rez (bus 3, arrêt Gd Pré).

Ce cours est destiné aux personnes qui désirent acquérir une plus grande aisance à s'exprimer en public.

Le prix sera de Fr. 50.— pour les membres de l'une des associations et de Fr. 60.— pour les non membres.

On peut s'inscrire soit auprès de Mme M. J. Mercier, présidente AGDF, 2, Vidollet, tél. 336779, ou Mme G. Muller, présidente de l'Union des Femmes, 12 b, rue de Bourgogne, tél. 253371, jusqu'au 15 avril 1979.

L'Union des Femmes rappelle que les groupements féminins qui désirent se réunir sont les bienvenus au local et qu'ils peuvent se renseigner auprès de la présidente.

Femmes Seules

Grande activité du groupe féminin interpartis radical, libéral et démocrate-chrétiens, le 14 mars.

Présidé par Mme Denise Kessler, cette réunion-débat permit d'écouter Mme Marie-Laure Beck, députée, qui fit la première une interpellation au Grand Conseil en 1974, pour tenter d'obtenir une allocation maternelle de base. Mmes Beck, Mayenfisch (Association des Mères Chefs de Famille), Steiner et M. Olivier Vodoz parlèrent avec pertinence des difficultés de la femme seule et chef de fa-

mille. Deux idées-force : l'importance vitale de l'éducation du petit enfant, et celle de la nécessité pour la femme seule, souvent mal informée, de s'assumer et de découvrir aide et solutions.

En 1976, on comptait à Genève 6300 chefs de famille dont 5000 femmes, c'est pourquoi il semble si important qu'une allocation à l'éducateur de l'enfant jusqu'à 4 ans soit assurée, ainsi que l'harmonisation professionnelle et scolaire : un chiffre est éloquent, 87 % des adolescents délinquants sont des enfants « à la clé », rentrant à quatre heures dans des logements solitaires.

BvdW

Au « Dispensaire des Femmes » de Genève

Mai 1978, souvenez-vous : un collectif de dix-sept femmes ouvre, 4, rue du Môle, un dispensaire médical pas comme les autres. Auto-géré, le « Dispensaire des Femmes » ne s'adresse qu'aux femmes. Mais surtout, il se singularise par l'exercice d'une médecine différente, fondée principalement sur la prévention. Une médecine d'écoute, où le dialogue et le partage des connaissances transforment les rapports traditionnels entre soignantes et soignées. Et débouche, pour la consultante, sur une prise en charge et une plus grande maîtrise de sa santé et de son destin.

Il apparaît, pour le collectif du dispensaire, que le plus urgent est de « démédicaliser » certaines expériences que chaque femme vit dans son corps. Le processus — une médecine « lente et douce » — passe par une consultation attentive et sans hâte (soit individuelle ou en discussion de groupe), par des rapports chaleureux, sans contrainte et sans complexe, et enfin par des décisions communes.

Originale, l'expérience n'est pas « marginale » dans la mesure où le dispensaire dispose de toutes les autorisations officielles nécessaires et qu'il est reconnu par les caisses-maladie. Sa structure, en revanche, est plutôt inhabituelle. Des rapports de travail démocratiques y ont été créés. Les salaires sont uniformisés quelles que soient les fonctions, les tracasseries administratives assumées par toutes et les décisions prises collectivement.

Prévention et caisse-maladie

Aujourd'hui, le dispensaire, mis en route grâce à des dons privés, est menacé de déficit chronique — de 2000 à 4000 francs par mois — si n'est pas corrigée la disproportion entre le travail fourni et la prise en charge par les caisses-maladie.

Une bonne part de nos consultations relèvent de la prévention, explique le collectif. Or, dans le système de santé actuel, tout ce qui n'est pas acte médical en soi, tout ce qui tient de l'écoute et de la prévention — qui exige beaucoup de temps et de disponibilité — est peu ou pas du tout remboursé par les assurances. Comment peut-on rentabiliser un établissement comme celui-ci dans ces conditions-là ? Car nous ne voulons pas changer nos méthodes de travail, qui correspondent à une demande évidente, ni diminuer la durée des consultations pour en donner davantage en une journée.

Dans l'immédiat, donc, 50000 francs sont nécessaires pour corriger les décalages et rééquilibrer les finances du dispensaire (le budget mensuel est d'environ 20000 francs). Vos dons seront reçus au CCP Caisse d'épargne 12-2000 C/C/S 7753095.